

Interview

Les espèces invasives en Egypte et le futur Canal de Suez 2

Sahar Fahmy Mehanna

Directrice de l'antenne de l'Institut National d'Océanographie et des Pêches (INOP) à Suez

Chef du Laboratoire d'observation de la dynamique des populations de poissons, Division des Pêches, Egypte



Pourriez-vous donner un aperçu général sur le projet du Canal de Suez 2 et sa contribution au processus de développement en Egypte ?

Il s'agit d'un grand projet de développement égyptien qui a été inauguré le 5 août 2014 et dont la réalisation devrait être achevée en août 2015. Il vise la valorisation de la région du Canal de Suez (Suez, Port- Saïd et Ismailiya) en tant que centre logistique et industriel international intégré au plan économique et urbanistique et équilibré au plan écologique. Le projet a été conçu pour faire de la région du Canal un pôle attractif en ce qui concerne le transport, la logistique, l'énergie, le tourisme, les télécommunications, les technologies de l'information, l'agriculture et l'immobilier. Il vise également le développement de l'actuel Canal de Suez via son extension sur un parcours de 72 km permettant ainsi aux navires et aux tankers d'emprunter le Canal simultanément dans les deux sens, ce qui permet de résoudre les problèmes actuels que pose la navigation dans le Canal. C'est le cas, par exemple, de l'immobilisation des convois en provenance de la partie nord du Canal pendant plus de 11 heures au niveau de la région des Lacs Amers. Bref, le projet vise de manière générale à diminuer le temps de passage à travers le Canal, ce qui contribue à augmenter les ressources financières que l'Egypte en tire.

Un projet d'élevage aquacole est également inscrit dans ce cadre par le biais de 23 bassins de sédimentation installés à l'est du Canal sur une longueur de 120 km et dont la largeur varie entre 3 et 5 km, allant du sud de la région de la Tafriâ jusqu'au Golfe de Suez. Ce projet vise à offrir des produits de haute qualité répondant aux impératifs de la sécurité alimentaire et à développer les ressources halieutiques.

Il est également question d'installer, toujours dans ce projet intégré, une centrale électrique dont la capacité est évaluée à 2500 mégawatts à l'aide de l'énergie solaire et de bonifier 400 000 feddans (*ndlr : 1 feddan équivaut à 0,42 hectares*) au nord du Sinaï par l'intermédiaire du canal de la Paix.

Quant à la contribution du projet au processus de développement, elle pourra être résumée par les points suivants :

- Offrir le plus grand nombre d'opportunités aux jeunes en matière d'emploi.
- Créer de nouvelles zones urbaines.
- Augmenter le PIB égyptien via de nouvelles rentrées en devises.
- Permettre le taux de navigation le plus élevé à l'intérieur du Canal dans les deux sens en augmentant de 50% la voie navigable.
- Réduire le temps de passage de 18 à 11 heures pour les convois venant du nord du Canal.
- Réduire pour les navires le temps d'attente qui se situe actuellement entre 8 et 11 heures à 3 heures au pire des cas, ce qui permettrait aux armateurs de diminuer le coût du trajet maritime et améliorer le taux de valorisation du Canal de Suez.
- Contribuer au renforcement de l'utilisation du Canal en tant que voie maritime principale et internationale, ce qui lui permettrait d'accéder à un meilleur positionnement.
- Renforcer les capacités de navigation dans le Canal pour répondre à l'avenir aux besoins croissants du trafic commercial international et faire transiter ainsi par le Canal jusqu'à 97 navires à l'horizon 2023 au lieu de 49 en 2014.
- Franchir un pas important pour faire avancer le processus de développement autour de la région de Suez et redynamiser l'économie nationale égyptienne afin de faire de l'Egypte un pôle commercial et logistique de renommée internationale.
- Permettre à 45 navires de transiter dans les deux sens sans interruption avec, à terme, la possibilité pour des cargos dont la calaison atteint 66 pieds d'emprunter toutes les voies du Canal.
- Augmenter le rendement du canal jusqu'à 259% à l'horizon 2023 (13 226 milliards de dollars moyennant 5,3 milliards de dollars actuellement), ce qui se répercutera directement et de manière positive sur le PIB égyptien en devises.

Quels sont les principales espèces de poissons étrangères qui se sont introduites en Méditerranée et dont l'exploitation présente des avantages ?

Parmi ces espèces, je citerai le poisson-lézard, le sigan marbré, le poisson-lapin, les crabes pélagiques, certaines espèces de crevette, le poisson baptisé « Nemiptecus japonicus » le rouget rayé et le barracuda.

Quelles sont les espèces invasives qui se sont déplacées au cours des dernières décennies de l'océan Indien vers la Méditerranée et qui présenteraient de nos jours un danger pour la biodiversité maritime et pour l'équilibre écologique dans la région méditerranéenne ?

Toute intervention humaine impacte l'environnement alentours. Le Canal de Suez n'est, à mon avis, à ce titre ni la première intervention humaine, ni la dernière dans les affaires de la nature. Je pense au contraire que les usines gigantesques dans les grands pays industriels ainsi que les centrales nucléaires, l'industrie des armes, les déchets radioactifs, les eaux de ballast et l'introduction de nouvelles espèces de poissons dans les eaux maritimes dans le cadre de l'aquaculture présentent de réels dangers plus nocifs pour la biodiversité et pour l'écologie maritime que ne le sont les espèces invasives.

Je pense que les conséquences négatives de ces espèces pourront être transformées en éléments positifs si nous savons orienter à bon escient leur exploitation vers telle direction ou telle autre pour en tirer profit. Je rappelle à cet égard, à titre d'exemple, que le poisson-lézard fait partie des espèces les plus présentes dans les prises en Turquie. Je rappelle également, dans le même contexte, que le sigan marbré s'est répandu récemment dans plusieurs pays de la région et dont l'exploitation revêt bel et bien un intérêt économique certain. En outre, il est possible de se lancer dans des activités agro-alimentaires pour nettoyer le poisson-lapin, le commercialiser dans des boîtes de conserve et, donc de tirer profit de sa chair délicate sans pour autant compromettre la santé des citoyens à cause du venin que ce poisson contient. Je tiens aussi à dire ici que certaines espèces de crevette et de crabes pélagiques présentent elles aussi des avantages économiques très importants compte tenu de leur prix élevé sur les marchés locaux et internationaux.

Comment les centres et les instituts égyptiens de recherche et notamment l'Institut national d'Océanographie et des Pêches contribuent-ils à la lutte contre les effets négatifs du poisson-lapin sur la pêche artisanale en Méditerranée ?

Le poisson-lapin fait partie des poissons dont la chair est parmi les plus délicieuses, une fois bien nettoyé selon les bonnes règles, ce qui lui permet d'être bien écoulé sur les marchés et de permettre aux consommateurs d'avoir une attitude saine à son égard. Il arrive toutefois que ce poisson soit mal nettoyé et qu'il soit par conséquent la source de légères intoxications.

Aussi importe-t-il de se lancer dans la construction d'usines dédiées à cette espèce de poisson, à l'instar de ce qui se fait au Japon pour éviter qu'elle ne soit directement écoulée sur les marchés. Il est donc utile de bien nettoyer ce poisson et conserver sa chair par des spécialistes de l'agro-alimentaire. C'est justement ainsi qu'il pourrait être une source de nourriture en Méditerranée. Notons d'ailleurs que des expériences ont été menées pour fabriquer des antidotes à partir des venins que contient le poisson-lapin. Des travaux scientifiques et des projets de recherche à cet effet ont corroboré ce constat.

Comment, à votre avis, sensibiliser les pêcheurs et les consommateurs aux dangers du poisson-lapin sur la santé humaine en Méditerranée et qui devrait s'en charger ?

Bien que la plupart des pêcheurs sache comment se comporter convenablement avec le poisson-lapin, certains parmi les plus jeunes d'entre eux ou ceux qui sont débutants ne connaissent strictement rien aux parties dangereuses de ce poisson. Il faudrait par conséquent faire bénéficier les pêcheurs de programmes de sensibilisation et d'information à travers les médias et des canaux appropriés, outre les séminaires et les ateliers qui s'adressent aux pêcheurs dans le langage qui est le leur. Il importe de noter également que les centres de recherche, les centres d'information appartenant à l'Etat, l'Union des Pêcheurs ainsi que les associations et l'Autorité publique ayant en charge le développement des ressources halieutiques ont un rôle capital à jouer en matière de sensibilisation et de vulgarisation.

Quels sont les centres, les instituts et les autres institutions de recherche en Egypte et ailleurs avec lesquels votre institut coopère au sujet des espèces invasives ?

L'Institut National d'Océanographie et des Pêches (INOP) est la plus ancienne institution égyptienne chargée des sciences de la Mer au Moyen-Orient. Il a été créé en effet en 1924 à Alexandrie. Il coopère avec toutes les institutions étatiques qui s'occupent des ressources halieutiques en Egypte et ailleurs.

En Egypte, notre institut collabore entre autres avec l'Autorité publique chargée du développement des ressources halieutiques, les universités, l'Académie arabe des Transports et des Technologies, le Centre national des Recherches, Le Centre de Toxines et de Vaccins, le Ministère de l'Environnement et l'Autorité du Canal de Suez. Quant à notre collaboration avec l'extérieur, elle se fait avec plusieurs instituts et centres de recherche dans certains pays méditerranéens. Notre institut est d'ailleurs totalement disposé à entreprendre d'autres collaborations sur cette thématique à l'échelle régionale ou internationale. *

* Interview conduite en mai 2015 par Hassane TLILI, journaliste spécialiste des questions agricoles et environnementales.